



Association loi 1901 et tresorerie

Par **escale91**, le **25/01/2010 à 11:29**

Bonjour,

une association de loi 1901 qui a pour but de faire adopter quelques chiens, chats, a sur le portable de l'association 4000euros de frais de portable pour 11 mois ,et une seule personne a ce portable,
et 2000euros de frais de poste idem pour 11 mois,
j'étais adherent, je suis parti, degoutté par les comptes,
puis je encore demander les reçus de poste?
de telephone?

merci